

# Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap en formation



ÉPISODE 1  
EN UN COUP D'OEIL...

UNE COLLABORATION

# À RETENIR

La loi définit d'une part la notion de handicap en lien avec un environnement donné et d'autre part la notion d'accessibilité qui ne doit pas être confondue avec le droit à la compensation.

Dans ce contexte, les organismes prestataires d'actions de développement des compétences ont l'obligation de :

- proposer des adaptations et des aménagements de parcours, de l'accueil à la fin de formation,
- nommer un référent handicap et sensibiliser les collaborateurs en interne,
- informer et développer un réseau de partenaires en lien avec le handicap.

Différentes ressources peuvent être mobilisées, selon la situation ou le type de déficiences, pour favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Des acteurs ont une mission spécifique sur ce champ : CAP EMPLOI, FIPHFP, MDPH, AGEFIPH et la RHF, etc.

## REPLAY DE LA VIDEO

 <https://urlzs.com/RPeq5>

# À CONTACTER

## Ressources Handicap Formation Bourgogne-Franche-Comté

Céline POTIEZ  
Caroline ROUSSY  
rhf-bfc@agefiph.asso.fr  
03 80 28 04 43

### La Ressource Handicap Formation propose :

- un service d'appui aux situations individuelles
- un appui accessibilité auprès des organismes de développement des compétences
- des actions de professionnalisation des acteurs

**Constitue un handicap**, au sens de la loi, toute limitation d'activité [...] ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison de son altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

## ADAPTATIONS ET AMÉNAGEMENTS DE PARCOURS DE FORMATION, DES EXEMPLES...

### Adaptations organisationnelles

**Exemples** : modifier le rythme de la formation (temps partiel), allonger la durée, proposer des modalités alternatives au présentiel, des pauses supplémentaires, etc.

### Adaptations pédagogiques

**Exemples** : varier les supports (texte, image, schéma, vidéo...), alléger les contenus, utiliser des phrases simples, contraster la typographie et le fond, transmettre les cours en amont, mettre en place des séances de soutien pédagogique, etc.

### Adaptations des modalités d'évaluation

**Exemples** : accorder un temps supplémentaire, adapter les méthodes d'évaluations (écrit /oral), mettre en place du matériel adapté (éclairage, mobilier...) et/ou des aides techniques et/ou humaines type interprète, etc.

### Aménagements de l'environnement

**Exemples** : veiller à la bonne installation de l'apprenant dans la salle, installer des logiciels d'aide à la lecture et/ou à l'écriture (micro amplificateur, logiciels de transcription de la parole, etc.), apporter une aide technique si besoin (interprète LSF, preneur de notes, etc.)

## LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

